

Questions orales

dans nos réponses aux questions, faire quoi que ce soit qui puisse compromettre un procès équitable.

M. le Président: J'estime qu'il pourrait être utile pour les députés et également pour le public que le Président rappelle une convention bien établie à la Chambre. Il ne s'agit pas d'une règle, mais d'une convention, c'est-à-dire une obligation que nous nous sommes imposés à nous-mêmes. Dans une affaire criminelle, aucune allusion à la cause qui pourrait entraîner une injustice ou la poursuite ne doit être acceptée à la Chambre.

J'ai écouté très attentivement les questions. Évidemment, c'est au procureur général du Canada de décider de ce qu'il doit faire lorsqu'une question lui est posée. Le procureur général du Canada saura mieux ce qu'il convient de faire ici que le Président. Pour ma part, je dois écouter la question.

Toutefois, je prie les députés de tenir compte de ce que je viens de dire. Je le répète, cette convention existe pour préserver l'équité de la procédure judiciaire.

Je sais que les députés collaboreront. Je leur demande de ne pas perdre cette convention de vue pendant le reste de la période des questions.

LES DIRECTIVES DONNÉES À UN HAUT FONCTIONNAIRE DU MINISTÈRE DES FINANCES

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Nous savons que Doug Rutherford a eu des conversations avec des avocats de la Couronne et avec le bureau du procureur général de l'Ontario, et qu'il a présenté un exposé au procureur général.

Le vice-premier ministre et le solliciteur général ont dit que la décision de porter des accusations appartenait uniquement à la GRC et au procureur général de l'Ontario. Dans ce cas, le ministre de la Justice a-t-il donné des instructions à Doug Rutherford de faire des consultations? Dans l'affirmative, que lui a-t-il demandé de faire?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, mes collaborateurs n'ont reçu aucune instruction sur les consultations à mener.

Je cite un extrait d'un article de la Presse canadienne sur l'entrevue avec le fonctionnaire provincial qui a déclaré que la conversation n'était rien de plus qu'une consultation ordinaire: «C'est une consultation normale pour savoir ce qu'ils en pensent.» Il a ajouté que, en fin

de compte, c'est à la police de décider s'il y a lieu de porter des accusations.

LA POSITION D'UN HAUT FONCTIONNAIRE DU MINISTÈRE DES FINANCES

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, je crois qu'il n'y a absolument rien de normal dans cette situation.

Des voix: Bravo!

M. Rideout: À mon avis, lorsque ces discussions se sont déroulées, aucune des parties n'a estimé que ces propos n'étaient que de simples questions ou demandes de renseignements de routine portant sur des affaires criminelles.

Il semble que M. Rutherford agisse seul. A-t-il demandé à la GRC ou au procureur général de porter des accusations?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je me reporte encore une fois à la transcription de l'entrevue avec la personne qui en a parlé comme de consultations normales.

M. Tobin: Il travaille pour vous.

M. Lewis: Il a ajouté que, en fin de compte, c'est à la police de décider s'il y a lieu de porter des accusations. En fin de compte, c'est à la police de décider.

[Français]

LES FUITES BUDGÉTAIRES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice, sur le même sujet. Depuis la fuite budgétaire originale, le gouvernement a refusé d'accepter sa responsabilité et tenter de se cacher derrière la GRC. Encore une fois, hier et aujourd'hui, le gouvernement a répété cette approche.

[Traduction]

Pour continuer dans la même veine, je reviens sur ce qu'a dit le ministre, soit que quelqu'un a parlé de conversations de routine. Ce n'est pas ce que le fonctionnaire de l'Ontario a dit. Il a dit que l'appel était venu d'une personne haut placée au cabinet du ministre de la Justice qui a dit agir au nom du ministre des Finances. L'Ontario n'a pas dit que c'était affaire de routine.

Ma question au ministre est très directe. Voudrait-il dire à la Chambre sur quoi a porté la conversation? Le fonctionnaire fédéral a-t-il demandé, par exemple, que